

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 2 3 AVR. 2013

## **ARRETE**

portant autorisation d'occupation du domaine public et fermeture du parc du château à l'occasion d'un hommage rendu à un ancien élu de la mairie de Solliès-Pont

N° Départ : 248/2013/23/PM/MC/AM

Le maire de Solliès-Pont, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code de la route,

Considérant

qu'il convient donc d'interdire l'accès au parc du château au public durant la durée de l'hommage rendu à un ancien élu de la mairie de Solliès-Pont,

arrête

Article 1: Le parc du château sera fermé au public le jeudi 25 avril 2013 de 14h00 à 15h30.

Article 2: Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc du château.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT

 Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

## **Article 4**: Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

2/2